

SEDRE ETAMPES
Syndicat intercommunal à vocation unique

Numéro SIRET : 25910198800022
Poste comptable : TRESORERIE ETAMPES COLLECTIVITES

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

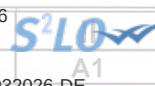
III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 483 977,95	3 360 500,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 123 477,95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 483 977,95	5 483 977,95

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	248 750,00	2 405 807,95
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	54 857,10	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 208 274,34
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		303 607,10	2 614 082,29

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 787 585,05	8 098 060,24
---------------------	--------------	--------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercice)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 579 177,00	0,00	1 485 450,00	1 485 450,00	1 485 450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 220,00	0,00	123 820,00	123 820,00	123 820,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 486 750,00	0,00	1 407 100,00	1 407 100,00	1 407 100,00
Total des dépenses de gestion des services		3 201 147,00	0,00	3 016 370,00	3 016 370,00	3 016 370,00
66	Charges financières	19 000,00	0,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00
67	Charges spécifiques	60 500,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	136 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 416 647,00	0,00	3 153 170,00	3 153 170,00	3 153 170,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	938 699,40		2 103 520,56	2 103 520,56	2 103 520,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	194 408,88		227 287,39	227 287,39	227 287,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 133 108,28		2 330 807,95	2 330 807,95	2 330 807,95
TOTAL		4 549 755,28	0,00	5 483 977,95	5 483 977,95	5 483 977,95

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 483 977,95
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 101 000,00	0,00	2 960 500,00	2 960 500,00	2 960 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	250 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 354 000,00	0,00	3 360 500,00	3 360 500,00	3 360 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 356 500,00	0,00	3 360 500,00	3 360 500,00	3 360 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 356 500,00	0,00	3 360 500,00	3 360 500,00	3 360 500,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 123 477,95
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 483 977,95
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 330 807,95
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

S2LO
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	381 500,00	54 857,10	232 000,00	232 000,00	286 857,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	381 500,00	54 857,10	232 000,00	232 000,00	286 857,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	0,00	16 750,00	16 750,00	16 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	35 000,00	0,00	16 750,00	16 750,00	16 750,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	416 500,00	54 857,10	248 750,00	248 750,00	303 607,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	416 500,00	54 857,10	248 750,00	248 750,00	303 607,10

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	303 607,10
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	40 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		290 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	
021	Virement de la section d'exploitation (4)	938 699,40		2 103 520,56		
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	194 408,88		227 287,39	227 287,39	227 287,39
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 133 108,28		2 330 807,95	2 330 807,95	2 330 807,95
TOTAL		1 423 108,28	0,00	2 405 807,95	2 405 807,95	2 405 807,95

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	208 274,34
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 614 082,29
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.(Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 330 807,95
--	--------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 485 450,00		1 485 450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	123 820,00		123 820,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 407 100,00		1 407 100,00
66	Charges financières	9 800,00	0,00	9 800,00
67	Charges spécifiques	27 000,00	0,00	27 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	100 000,00	107 022,39	207 022,39
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 103 520,56	2 103 520,56
Dépenses d'exploitation – Total		3 153 170,00	2 330 807,95	5 483 977,95

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 483 977,95
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 750,00	0,00	16 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	286 857,10	0,00	286 857,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		303 607,10	0,00	303 607,10

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	303 607,10
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 960 500,00		2 960 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	380 000,00		380 000,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00		20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 360 500,00	0,00	3 360 500,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE**2 123 477,95**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**5 483 977,95**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	75 000,00	0,00	75 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	120 265,00	120 265,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		107 022,39	107 022,39
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 103 520,56	2 103 520,56
Recettes d'investissement – Total		75 000,00	2 330 807,95	2 405 807,95

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE**208 274,34**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 614 082,29**



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 579 177,00	1 485 450,00	1 485 450,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 000,00	100,00	100,00
605	Achats de matériel, équipements	0,00	500,00	500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	500,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 200,00	1 200,00
6066	Carburants	732,00	800,00	800,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	1 000,00	100,00	100,00
611	Sous-traitance générale	1 520 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
6132	Locations immobilières	14 400,00	1 100,00	1 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 200,00	1 200,00
61551	Entretien matériel roulant	600,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6156	Maintenance	1 200,00	500,00	500,00
6161	Multirisques	830,00	1 500,00	1 500,00
6168	Autres	5 345,00	6 500,00	6 500,00
618	Divers	0,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	100,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	800,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	800,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	500,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	9 400,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 070,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	3 700,00	3 700,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 700,00	5 700,00	5 700,00
6288	Autres	100,00	100,00	100,00
63512	Taxes foncières	0,00	50,00	50,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 220,00	123 820,00	123 820,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	70,00	70,00	70,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 400,00	1 500,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	200,00	200,00
6411	Salaires, appointements, commissions	69 400,00	62 000,00	62 000,00
6413	Primes et gratifications	32 100,00	22 000,00	22 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 000,00	16 000,00	16 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 200,00	18 000,00	18 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 100,00	2 000,00	2 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	150,00	500,00	500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	100,00	600,00	600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	550,00	550,00
648	Autres charges de personnel	0,00	400,00	400,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 486 750,00	1 407 100,00	1 407 100,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	25 000,00	23 000,00	23 000,00
6531	Indemnités élus	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6532	Frais de mission élus	250,00	100,00	100,00
6533	Cotisations de retraite élus	2 400,00	3 000,00	3 000,00
6535	Formation élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	1 500,00	1 500,00
6582	Pénalités, amendes fiscales et pénales	100,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 375 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		3 201 147,00	3 016 370,00	3 016 370,00
66	Charges financières (b) (8)	19 000,00	9 800,00	9 800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 000,00	9 000,00	9 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	800,00	800,00
67	Charges spécifiques (c)	60 500,00	27 000,00	27 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	SEDRÉ
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	60 000,00		
678	Autres charges événement maj. et inhab.	500,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	136 000,00	100 000,00	100 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	40 000,00	50 000,00	50 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	96 000,00	50 000,00	50 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		3 416 647,00	3 153 170,00	3 153 170,00
023	Virement à la section d'investissement	938 699,40	2 103 520,56	2 103 520,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	194 408,88	227 287,39	227 287,39
657	Valeurs comptables actif cédés	120 265,00	120 265,00	120 265,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	74 143,88	107 022,39	107 022,39
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 133 108,28	2 330 807,95	2 330 807,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 133 108,28	2 330 807,95	2 330 807,95
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 549 755,28	5 483 977,95	5 483 977,95

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 483 977,95
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	800,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 101 000,00	2 960 500,00	2 960 500,00
706	Prestations de services	3 100 000,00	2 960 000,00	2 960 000,00
707	Ventes de marchandises	1 000,00	500,00	500,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	250 000,00	380 000,00	380 000,00
748	Subvention d'exploitation des tiers	250 000,00	380 000,00	380 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	20 000,00	20 000,00
7585	Dépôts et pénalités perçus	1 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	2 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		3 354 000,00	3 360 500,00	3 360 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	2 500,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	2 500,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		3 356 500,00	3 360 500,00	3 360 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 356 500,00	3 360 500,00	3 360 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 123 477,95
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 483 977,95
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	381 500,00	232 000,00	232 000,00
2135	Installat° gén., agenc., aménag. cons.	110 000,00	29 000,00	29 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	270 000,00	200 000,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		381 500,00	232 000,00	232 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	16 750,00	16 750,00
1641	Emprunts en euros	35 000,00	16 750,00	16 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		35 000,00	16 750,00	16 750,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		416 500,00	248 750,00	248 750,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		416 500,00	248 750,00	248 750,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	54 857,10
----------------------------	-----------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	303 607,10
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	250 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		250 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	75 000,00	75 000,00
10222	FCTVA	40 000,00	75 000,00	75 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		40 000,00	75 000,00	75 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		290 000,00	75 000,00	75 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	938 699,40	2 103 520,56	2 103 520,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	194 408,88	227 287,39	227 287,39
2188	Autres immobilisations corporelles	120 265,00	120 265,00	120 265,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 028,40	8 880,00	8 880,00
28131	Bâtiments	14 214,06	14 214,06	14 214,06
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	8 530,27	8 530,27
28183	Matériel de bureau et informatique	11 087,11	10 937,04	10 937,04
28188	Autres	38 814,31	64 461,02	64 461,02
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 133 108,28	2 330 807,95	2 330 807,95
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 133 108,28	2 330 807,95	2 330 807,95
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 423 108,28	2 405 807,95	2 405 807,95

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	208 274,34
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 614 082,29
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
Recettes de trésorerie de la collectivité de rattachement						
1921 A						
1922 A						
1923 A						
1924 A						
1925 A						
1926 A						
1927 A						
1928 A						
1929 A						
1930 A						
1931 A						
1932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

1921 A

1922 A

1923 A

1924 A

1925 A

1926 A

1927 A

1928 A

1929 A

1930 A

1931 A

1932 A

1933 A

1934 A

1935 A

1936 A

1937 A

1938 A

1939 A

1940 A

1941 A

1942 A

1943 A

1944 A

1945 A

1946 A

1947 A

1948 A

1949 A

1950 A

1951 A

1952 A

1953 A

1954 A

1955 A

1956 A

1957 A

1958 A

1959 A

1960 A

1961 A

1962 A

1963 A

1964 A

1965 A

1966 A

1967 A

1968 A

1969 A

1970 A

1971 A

1972 A

1973 A

1974 A

1975 A

1976 A

1977 A

1978 A

1979 A

1980 A

1981 A

1982 A

1983 A

1984 A

1985 A

1986 A

1987 A

1988 A

1989 A

1990 A

1991 A

1992 A

1993 A

1994 A

1995 A

1996 A

1997 A

1998 A

1999 A

2000 A

2001 A

2002 A

2003 A

2004 A

2005 A

2006 A

2007 A

2008 A

2009 A

2010 A

2011 A

2012 A

2013 A

2014 A

2015 A

2016 A

2017 A

2018 A

2019 A

2020 A

2021 A

2022 A

2023 A

2024 A

2025 A

2026 A

2027 A

2028 A

2029 A

2030 A

2031 A

2032 A

2033 A

2034 A

2035 A

2036 A

2037 A

2038 A

2039 A

2040 A

2041 A

2042 A

2043 A

2044 A

2045 A

2046 A

2047 A

2048 A

2049 A

2050 A

2051 A

2052 A

2053 A

2054 A

2055 A

2056 A

2057 A

2058 A

2059 A

2060 A

2061 A

2062 A

2063 A

2064 A

2065 A

2066 A

2067 A

2068 A

2069 A

2070 A

2071 A

2072 A

2073 A

2074 A

2075 A

2076 A

2077 A

2078 A

2079 A

2080 A

2081 A

2082 A

2083 A

2084 A

2085 A

2086 A

2087 A

2088 A

2089 A

2090 A

2091 A

2092 A

2093 A

2094 A

2095 A

2096 A

2097 A

2098 A

2099 A

2100 A

2101 A

2102 A

2103 A

2104 A

2105 A

2106 A

2107 A

2108 A

2109 A

2110 A

2111 A

2112 A

2113 A

2114 A

2115 A

2116 A

2117 A

2118 A

2119 A

2120 A

2121 A

2122 A

2123 A

2124 A

2125 A

2126 A

2127 A

2128 A

2129 A

2130 A

2131 A

2132 A

2133 A

2134 A

2135 A

2136 A

2137 A

2138 A

2139 A

2140 A

2141 A

2142 A

2143 A

2144 A

2145 A

2146 A

2147 A

2148 A

2149 A

2150 A

2151 A

2152 A

2153 A

2154 A

2155 A

2156 A

2157 A

2158 A

2159 A

2160 A

2161 A

2162 A

2163 A

2164 A

2165 A

2166 A

2167 A

2168 A

2169 A

2170 A

2171 A

2172 A

2173 A

2174 A

2175 A

2176 A

2177 A

2178 A

2179 A

2180 A

2181 A

2182 A

2183 A

2184 A

2185 A

2186 A

2187 A

2188 A

2189 A

2190 A

2191 A

2192 A

2193 A

2194 A

2195 A

2196 A

2197 A

2198 A

2199 A

2200 A

2201 A

2202 A

2203 A

2204 A

2205 A

2206 A

2207 A

2208 A

2209 A

2210 A

2211 A

2212 A

2213 A

2214 A

2215 A

2216 A

2217 A

2218 A

2219 A

2220 A

2221 A

2222 A

2223 A

2224 A

2225 A

2226 A

2227 A

2228 A

2229 A

2230 A

2231 A

2232 A

2233 A

2234 A

2235 A

2236 A

2237 A

2238 A

2239 A

2240 A

2241 A

2242 A

2243 A

2244 A

2245 A

2246 A

2247 A

2248 A

2249 A

2250 A

2251 A

2252 A

2253 A

2254 A

2255 A

2256 A

2257 A

2258 A

2259 A

2260 A

2261 A

2262 A

2263 A

2264 A

2265 A

2266 A

2267 A

2268 A

2269 A

2270 A

2271 A

2272 A

2273 A

2274 A

2275 A

2276 A

2277 A

2278 A

2279 A

2280 A

2281 A

2282 A

2283 A

2284 A

2285 A

2286 A

2287 A

2288 A

2289 A

2290 A

2291 A

2292 A

2293 A

2294 A

2295 A

2296 A

2297 A

2298 A

2299 A

2300 A

2301 A

2302 A

2303 A

2304 A

2305 A

2306 A

2307 A

2308 A

2309 A

2310 A

2311 A

2312 A

2313 A

2314 A

2315 A

2316 A

2317 A

2318 A

2319 A

2320 A

2321 A

2322 A

2323 A

2324 A

2325 A

2326 A

2327 A

2328 A

2329 A

2330 A

2331 A

2332 A

2333 A

2334 A

2335 A

2336 A

2337 A

2338 A

2339 A

2340 A

2341 A

2342 A

2343 A

2344 A

2345 A

2346 A

2347 A

2348 A

2349 A

2350 A

2351 A

2352 A

2353 A

2354 A

2355 A

2356 A

2357 A

2358 A

2359 A

2360 A

2361 A

2362 A

2363 A

2364 A

2365 A

2366 A

2367 A

2368 A

2369 A

2370 A

2371 A

2372 A

2373 A

2374 A

2375 A

2376 A

2377 A

2378 A

2379 A

2380 A

2381 A

2382 A

2383 A

2384 A

2385 A

2386 A

2387 A

2388 A

2389 A

2390 A

2391 A

2392 A

2393 A

2394 A

2395 A

2396 A

2397 A

2398 A

2399 A

2400 A

2401 A

2402 A

2403 A

2404 A

2405 A

2406 A

2407 A

2408 A

2409 A

2410 A

2411 A

2412 A

2413 A

2414 A

2415 A

2416 A

2417 A

2418 A

2419 A

2420 A

2421 A

2422 A

2423 A

2424 A

2425 A

2426 A

2427 A

2428 A

2429 A

2430 A

2431 A

2432 A

2433 A

2434 A

2435 A

2436 A

2437 A

2438 A

2439 A

2440 A

2441 A

2442 A

2443 A

2444 A

2445 A

2446 A

2447 A

2448 A

2449 A

2450 A

2451 A

2452 A

2453 A

2454 A

2455 A

2456 A

2457 A

2458 A

2459 A

2460 A

2461 A

2462 A

2463 A

2464 A

2465 A

2466 A

2467 A

2468 A

2469 A

2470 A

2471 A

2472 A

2473 A

2474 A

2475 A

2476 A

2477 A

2478 A

2479 A

2480 A

2481 A

2482 A

2483 A

2484 A

2485 A

2486 A

2487 A

2488 A

2489 A

2490 A

2491 A

2492 A

2493 A

2494 A

2495 A

2496 A

2497 A

2498 A

2499 A

2500 A

2501 A

2502 A

2503 A

2504 A

2505 A

2506 A

2507 A

2508 A

2509 A

2510 A

2511 A

2512 A

2513 A

2514 A

2515 A

2516 A

2517 A

2518 A

2519 A

2520 A

2521 A

2522 A

2523 A

2524 A

2525 A

2526 A

2527 A

2528 A

2529 A

2530 A

2531 A

2532 A

2533 A

2534 A

2535 A

2536 A

2537 A

2538 A

2539 A

2540 A

2541 A

2542 A

2543 A

2544 A

2545 A

2546 A

2547 A

2548 A

2549 A

2550 A

2551 A

2552 A

2553 A

2554 A

2555 A

2556 A

2557 A

2558 A

2559 A

2560 A

2561 A

2562 A

2563 A

2564 A

2565 A

2566 A

2567 A

2568 A

2569 A

2570 A

2571 A

2572 A

2573 A

2574 A

2575 A

2576 A

2577 A

2578 A

2579 A

2580 A

2581 A

2582 A

2583 A

2584 A

2585 A

2586 A

2587 A

2588 A

2589 A

2590 A

2591 A

2592 A

2593 A

2594 A

2595 A

2596 A

2597 A

2598 A

2599 A

2600 A

2601 A

2602 A

2603 A

2604 A

2605 A

2606 A

2607 A

2608 A

2609 A

2610 A

2611 A

2612 A

2613 A

2614 A

2615 A

2616 A

2617 A

2618 A

2619 A

2620 A

2621 A

2622 A

2623 A

2624 A

2625 A

2626 A

2627 A

2628 A

2629 A

2630 A

2631 A

2632 A

2633 A

2634 A

2635 A

2636 A

2637 A

2638 A

2639 A

2640 A

2641 A

2642 A

2643 A

2644 A

2645 A

2646 A

2647 A

2648 A

2649 A

2650 A

2651 A

2652 A

2653 A

2654 A

2655 A

2656 A

2657 A

2658 A

2659 A

2660 A

2661 A

2662 A

2663 A

2664 A

2665 A

2666 A

2667 A

2668 A

2669 A

2670 A

2671 A

2672 A

2673 A

2674 A

2675 A

2676 A

2677 A

2678 A

2679 A

2680 A

2681 A

2682 A

2683 A

2684 A

2685 A

2686 A

2687 A

2688 A

2689 A

2690 A

2691 A

2692 A

2693 A

2694 A

2695 A

2696 A

2697 A

2698 A

2699 A

2700 A

2701 A

2702 A

2703 A

2704 A

2705 A

2706 A

2707 A

2708 A

2709 A

2710 A

2711 A

2712 A

2713 A

2714 A

2715 A

2716 A

2717 A

2718 A

2719 A

2720 A

2721 A

2722 A

2723 A

2724 A

2725 A

2726 A

2727 A

2728 A

2729 A

2730 A

2731 A

2732 A

2733 A

2734 A

2735 A

2736 A

2737 A

2738 A

2739 A

2740 A

2741 A

2742 A

2743 A

2744 A

2745 A

2746 A

2747 A

2748 A

2749 A

2750 A

2751 A

2752 A

2753 A

2754 A

2755 A

2756 A

2757 A

2758 A

2759 A

2760 A

2761 A

2762 A

2763 A

2764 A

2765 A

2766 A

2767 A

2768 A

2769 A

2770 A

2771 A

2772 A

2773 A

2774 A

2775 A

2776 A

2777 A

2778 A

2779 A

2780 A

2781 A

2782 A

2783 A

2784 A

2785 A

2786 A

2787 A

2788 A

2789 A

2790 A

2791 A

2792 A

2793 A

2794 A

2795 A

2796 A

2797 A

2798 A

2799 A

2800 A

2801 A

2802 A

2803 A

2804 A

2805 A

2806 A

2807 A

2808 A

2809 A

2810 A

2811 A

2812 A

2813 A

2814 A

2815 A

2816 A

2817 A

2818 A

2819 A

2820 A

2821 A

2822 A

2823 A

2824 A

2825 A

2826 A

2827 A

2828 A

2829 A

2830 A

2831 A

2832 A

2833 A

2834 A

2835 A

2836 A

2837 A

2838 A

2839 A

2840 A

2841 A

2842 A

2843 A

2844 A

2845 A

2846 A

2847 A

2848 A

2849 A

2850 A

2851 A

2852 A

2853 A

2854 A

2855 A

2856 A

2857 A

2858 A

2859 A

2860 A

2861 A

2862 A

2863 A

2864 A

2865 A

2866 A

2867 A

2868 A

2869 A

2870 A

2871 A

2872 A

2873 A

2874 A

2875 A

2876 A

2877 A

2878 A

2879 A

2880 A

2881 A

2882 A

2883 A

2884 A

2885 A

2886 A

2887 A

2888 A

2889 A

2890 A

2891 A

2892 A

2893 A

2894 A

2895 A

2896 A

2897 A

2898 A

2899 A

2900 A

2901 A

2902 A

2903 A

2904 A

2905 A

2906 A

2907 A

2908 A

2909 A

2910 A

2911 A

2912 A

2913 A

2914 A

2915 A

2916 A

2917 A

2918 A

2919 A

2920 A

2921 A

2922 A

2923 A

2924 A

2925 A

2926 A

2927 A

2928 A

2929 A

2930 A

2931 A

2932 A

2933 A

2934 A

2935 A

2936 A

2937 A

2938 A

2939 A

2940 A

2941 A

2942 A

2943 A

2944 A

2945 A

2946 A

2947 A

2948 A

2949 A

2950 A

2951 A

2952 A

2953 A

2954 A

2955 A

2956 A

2957 A

2958 A

2959 A

2960 A

2961 A

2962 A

2963 A

2964 A

2965 A

2966 A

2967 A

2968 A

2969 A

2970 A

2971 A

2972 A

2973 A

2974 A

2975 A

2976 A

2977 A

2978 A

2979 A

2980 A

2981 A

2982 A

2983 A

2984 A

2985 A

2986 A

2987 A

2988 A

2989 A

2990 A

2991 A

2992 A

2993 A

2994 A

2995 A

2996 A

2997 A

2998 A

2999 A

3000 A

3001 A

3002 A

3003 A

3004 A

3005 A

3006 A

3007 A

3008 A

3009 A

3010 A

3011 A

3012 A

3013 A

3014 A

3015 A

3016 A

3017 A

3018 A

<

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE à l'origine du contrat (hors 16449 et 166)

Nature le ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
Ints obligataires					0,00									
Ints auprès d'établissement de crédit					335 000,00									
1641 Emprunts en euros					335 000,00									
00003894002	SOC CREDIT AGRICOLE	28/10/2024		28/02/2025	335 000,00	F		3,440	3,490		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
1681 Autres emprunts					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

Nature (1) que ligne, indiquer le numéro de contrat	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
					335 000,00									

prunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

montant emprunté à l'origine.

taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

er le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

le niveau de taux à l'origine du contrat.

la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour la ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		267 750,00					16 750,00	8 993,73	0,00	743,52
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		267 750,00					16 750,00	8 993,73	0,00	743,52
00003894002		0,00	A-1	267 750,00	18,83	F		3,490	16 750,00	8 993,73	0,00	743,52
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		267 750,00					16 750,00	8 993,73	0,00	743,52

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

(9) Si l'emprunt est soumis à couverture, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Taux d'intérêt avant opérations de couverture.
(14) Index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(15) Taux d'intérêt après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(16) Intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(17) Intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le principe du plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
le taux, taux variable formé (cap) ou (taux fixe) (12)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE



(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

RECAPITULATIF DES PRELEVEMENTS A REALISER SUR LES COTISATIONS DE LA VILLE (MONTANT EN EURO)									
Code de la commune	Montant des cotisations	Montant des cotisations	Montant des cotisations	Montant des cotisations	Montant des cotisations	Montant des cotisations	Montant des cotisations	Montant des cotisations	Montant des cotisations
001	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
002	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
003	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
004	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000
005	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000
006	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000
007	7000	7000	7000	7000	7000	7000	7000	7000	7000
008	8000	8000	8000	8000	8000	8000	8000	8000	8000
009	9000	9000	9000	9000	9000	9000	9000	9000	9000
010	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000
011	11000	11000	11000	11000	11000	11000	11000	11000	11000
012	12000	12000	12000	12000	12000	12000	12000	12000	12000
013	13000	13000	13000	13000	13000	13000	13000	13000	13000
014	14000	14000	14000	14000	14000	14000	14000	14000	14000
015	15000	15000	15000	15000	15000	15000	15000	15000	15000
016	16000	16000	16000	16000	16000	16000	16000	16000	16000
017	17000	17000	17000	17000	17000	17000	17000	17000	17000
018	18000	18000	18000	18000	18000	18000	18000	18000	18000
019	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
020	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000
021	21000	21000	21000	21000	21000	21000	21000	21000	21000
022	22000	22000	22000	22000	22000	22000	22000	22000	22000
023	23000	23000	23000	23000	23000	23000	23000	23000	23000
024	24000	24000	24000	24000	24000	24000	24000	24000	24000
025	25000	25000	25000	25000	25000	25000	25000	25000	25000
026	26000	26000	26000	26000	26000	26000	26000	26000	26000
027	27000	27000	27000	27000	27000	27000	27000	27000	27000
028	28000	28000	28000	28000	28000	28000	28000	28000	28000
029	29000	29000	29000	29000	29000	29000	29000	29000	29000
030	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000
031	31000	31000	31000	31000	31000	31000	31000	31000	31000
032	32000	32000	32000	32000	32000	32000	32000	32000	32000
033	33000	33000	33000	33000	33000	33000	33000	33000	33000
034	34000	34000	34000	34000	34000	34000	34000	34000	34000
035	35000	35000	35000	35000	35000	35000	35000	35000	35000
036	36000	36000	36000	36000	36000	36000	36000	36000	36000
037	37000	37000	37000	37000	37000	37000	37000	37000	37000
038	38000	38000	38000	38000	38000	38000	38000	38000	38000
039	39000	39000	39000	39000	39000	39000	39000	39000	39000
040	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000
041	41000	41000	41000	41000	41000	41000	41000	41000	41000
042	42000	42000	42000	42000	42000	42000	42000	42000	42000
043	43000	43000	43000	43000	43000	43000	43000	43000	43000
044	44000	44000	44000	44000	44000	44000	44000	44000	44000
045	45000	45000	45000	45000	45000	45000	45000	45000	45000
046	46000	46000	46000	46000	46000	46000	46000	46000	46000
047	47000	47000	47000	47000	47000	47000	47000	47000	47000
048	48000	48000	48000	48000	48000	48000	48000	48000	48000
049	49000	49000	49000	49000	49000	49000	49000	49000	49000
050	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000
051	51000	51000	51000	51000	51000	51000	51000	51000	51000
052	52000	52000	52000	52000	52000	52000	52000	52000	52000
053	53000	53000	53000	53000	53000	53000	53000	53000	53000
054	54000	54000	54000	54000	54000	54000	54000	54000	54000
055	55000	55000	55000	55000	55000	55000	55000	55000	55000
056	56000	56000	56000	56000	56000	56000	56000	56000	56000
057	57000	57000	57000	57000	57000	57000	57000	57000	57000
058	58000	58000	58000	58000	58000	58000	58000	58000	58000
059	59000	59000	59000	59000	59000	59000	59000	59000	59000
060	60000	60000	60000	60000	60000	60000	60000	60000	60000
061	61000	61000	61000	61000	61000	61000	61000	61000	61000
062	62000	62000	62000	62000	62000	62000	62000	62000	62000
063	63000	63000	63000	63000	63000	63000	63000	63000	63000
064	64000	64000	64000	64000	64000	64000	64000	64000	64000
065	65000	65000	65000	65000	65000	65000	65000	65000	65000
066	66000	66000	66000	66000	66000	66000	66000	66000	66000
067	67000	67000	67000	67000	67000	67000	67000	67000	67000
068	68000	68000	68000	68000	68000	68000	68000	68000	68000
069	69000	69000	69000	69000	69000	69000	69000	69000	69000
070	70000	70000	70000	70000	70000	70000	70000	70000	70000
071	71000	71000	71000	71000	71000	71000	71000	71000	71000
072	72000	72000	72000	72000	72000	72000	72000	72000	72000
073	73000	73000	73000	73000	73000	73000	73000	73000	73000
074	74000	74000	74000	74000	74000	74000	74000	74000	74000
075	75000	75000	75000	75000	75000	75000	75000	75000	75000
076	76000	76000	76000	76000	76000	76000	76000	76000	76000
077	77000	77000	77000	77000	77000	77000	77000	77000	77000
078	78000	78000	78000	78000	78000	78000	78000	78000	78000
079	79000	79000	79000	79000	79000	79000	79000	79000	79000
080	80000	80000	80000	80000	80000	80000	80000	80000	80000
081	81000	81000	81000	81000	81000	81000	81000	81000	81000
082	82000	82000	82000	82000	82000	82000	82000	82000	82000
083	83000	83000	83000	83000	83000	83000	83000	83000	83000
084	84000	84000	84000	84000	84000	84000	84000	84000	84000
085	85000	85000	85000	85000	85000	85000	85000	85000	85000
086	86000	86000	86000	86000	86000	86000	86000	86000	86000
087	87000	87000	87000	87000	87000	87000	87000	87000	87000
088	88000	88000	88000	88000	88000	88000	88000	88000	88000
089	89000	89000	89000	89000	89000	89000	89000	89000	89000
090	90000	90000	90000	90000	90000	90000	90000	90000	90000
091	91000	91000	91000	91000	91000	91000	91000	91000	91000
092	92000	92000	92000	92000	92000	92000	92000	92000	92000
093	93000	93000	93000	93000	93000	93000	93000	93000	93000
094	94000	94000	94000	94000	94000	94000	94000	94000	94000
095	95000	95000	95000	95000	95000	95000	95000	95000	95000
096	96000	96000	96000	96000	96000	96000	96000	96000	96000
097	97000	97000	97000	97000	97000	97000	97000	97000	97000
098	98000	98000	98000	98000	98000	98000	98000	98000	98000
099	99000	99000	99000	99000	99000	99000	99000	99000	99000
100	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

La présente annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux variable simple. Echange de contre taux variable ou inversement. Echange de contre taux variable ou taux fixe (sens inverse) (B) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	267 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

IV – ANNEXES

A1.5

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture	Emprunt couvert												
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE									
Instruments de couverture (Préciser la ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total						0,00	0,00		
Simple (total)						0,00	0,00		
Complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE 1.6



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	
		0	01/01/2000

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE 2



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		16 750,00	16 750,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		16 750,00	16 750,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	16 750,00	16 750,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 285 542,95	III 2 285 542,95
Ressources propres externes de l'année (a)		75 000,00	75 000,00
10222	FCTVA	75 000,00	75 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 210 542,95	2 210 542,95
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 880,00	8 880,00
28131	Bâtiments	14 214,06	14 214,06
28135	Installations générales, agencements, ..	8 530,27	8 530,27
28183	Matériel de bureau et informatique	10 937,04	10 937,04
28188	Autres	64 461,02	64 461,02
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 103 520,56	2 103 520,56

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	
A6	

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

plir un tableau par opération pour compte de tiers

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

des réalisations connues (hors restes à réaliser).
Uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
Sont à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV
B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 04/03/2025
ID : 091-259101988-20260227

Désignation du bien ou de l'actif	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-2591011988-20260227-032026-DE



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT (Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 360 500,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE 1.6

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
S FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%, présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

CATEGORIE DE POSTES	EMPLOIS BUDGETAIRES				EMPLOIS NON BUDGETAIRES			
	COMPLET INDIQUÉ PREMIEREMENT A CATEGORIE	COMPLET INDIQUÉ PREMIEREMENT A CATEGORIE	INDIQUÉ PREMIEREMENT A CATEGORIE	INDIQUÉ PREMIEREMENT A CATEGORIE	COMPLET INDIQUÉ PREMIEREMENT A CATEGORIE	COMPLET INDIQUÉ PREMIEREMENT A CATEGORIE	INDIQUÉ PREMIEREMENT A CATEGORIE	INDIQUÉ PREMIEREMENT A CATEGORIE
1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
28	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
43	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
44	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
47	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
51	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
52	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
53	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
54	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
55	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
57	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
61	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
62	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
64	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
69	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
71	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
79	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
81	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
82	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
83	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
86	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
88	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
91	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
92	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
93	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
94	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
96	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
97	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
98	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
99	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Données des effectifs par poste et par département en 2026 à la clôture

CIA - FIA - DA - RECHERCHER UN BAILLON

ANNEXES DES COMPTES - CIA EN BILAN ET EN C/COMPTES

IA - ANNEXES

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

Envoyé en préfecture le 04/03/2026					
Reçu en préfecture le 04/03/2026					
Publié le					
ID : 091-259101988-20260227-032026-DE					
S NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N					
	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (5)
			Indice (8)	Euros	
occupant un emploi permanent (6)				0,00	
occupant un emploi non permanent (7)				17 500,00	
Administratif	C	ADM		17 500,00	A
TOTAL GENERAL				17 500,00	CDD

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 326, L. 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L. 322-5, L. 332-10 et L. 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-23, L. 332-24, L. 333-1 à L. 333-10 et L. 333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID: 091-259101988-20260227-032026-DE



C2

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGA

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à . Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

ARRETE ET SIGNATURES

SEDRE ETAMPES - SEDRE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

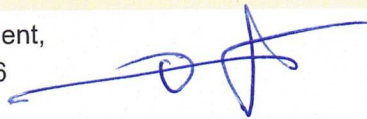
27/02/2026 08:46

Page 1 / 5

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

Présentation

Présenté par le Le Président,
A Étampes, le 27/02/2026
Le Le Président



Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Étampes, le 27/02/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation : 20/02/2026

Signataire

NOTSECK Jean-Jacques

GRIFFON Jean-Philippe

POIRIER Christian

GUERTON Annie

HALLIDAY Linda

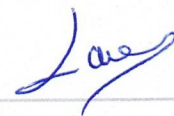
DUPENLOUP Stéphane

COUTANT Gérard

CORNEE Virginie

COCHET Patrice

LARCHER Olivier



LEROUX Dominique

ROUDAUT Vincent

VIOLETTE Laurent



ARRETE ET SIGNATURES

SEDRE ETAMPES - SEDRE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

27/02/2026 08:46

Page 2 / 5

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

Signataire

TETU Liliane

MERIAN Isabelle

LEROY Alexis

LE CALVE Alexis



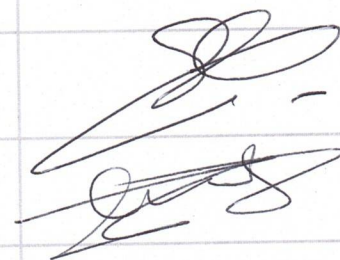
BARBIN Laurent

BEAU Claudine



GIRARD Julie

JOUARD Sylvie



ROULAND Michel

TEYCHINE Francis

MICHAUT Jean-Claude

VINCENT Rodolphe

FIEVET Vanessa

HAUTEM Daniel

RONDU Maxime

TEYSSIER Alain

MENNELET Geneviève

ARRETE ET SIGNATURES

SEDRE ETAMPES - SEDRE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

27/02/2026 08:46

Page 3 / 5

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

Signataire

RECOUR Marie

THOMAS Béatrice

PORQUET Sandrine

GUERIN Thierry

PELE Marjolaine

BOURGEOIS Jérôme

GATINEAU Henry

PIERRE Bruno

SPANECK Jérôme

BOUDIN Serge

ABATE Yves

MELART Olivier

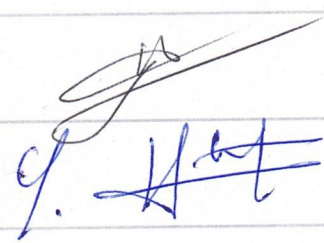
MEUNIER Clémence

CAGNON Hélène

COUVRET Guillaume

DARDENNE Angéline

DIONNET Bernard



ARRETE ET SIGNATURES

SEDRE ETAMPES - SEDRE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

27/02/2026 08:46

Page 4 / 5

ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

Signataire

GARNIER Pierrick



RIMBAULT Fabrice

GUIMARD Bertrand

IMBAULT Matthieu

MOREL Bruno

GRAVE Xavier

COURTAS Grégory

DELGADO Gonzalo

ROUSSEAU Jean-Yves

JAOUEN Fabrice

HARDY Karelle

BRUNET Sylvie

CHACHIGNON Ludovic

DOZIAS Pascal

THIROUIN Laurent

DAUBIGNARD Hélène

HAYEZ Jérémy

ARRETE ET SIGNATURES

SEDRE ETAMPES - SEDRE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 27/02/2026 08:46
ID : 091-259101988-20260227-032026-DE

2026
S2LO
Page 5 / 5

Signataire	
TREMBLAY Charles	
NIOCHE Alexandre	
FICHET Armelle	
TRETON Hugues	
PELLETIER Dominique	
RUAS Marie-Christine	
DOGNON Annie	

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Étampes, le 27/02/2026